

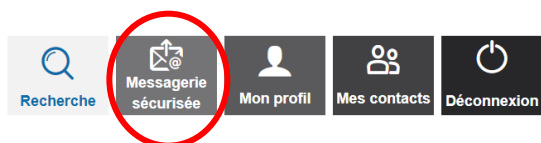
Modification au 1^{er} janvier 2021 Service des Impôts du Castelrenaudais

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la gestion de vos impôts est transférée à Loches au 12 avenue des Bas Clos 37602 Loches Cedex. Le service des impôts à Amboise renseigne uniquement sur des questions en lien avec la fiscalité des entreprises et celui de Tours sur les questions portant sur le foncier.

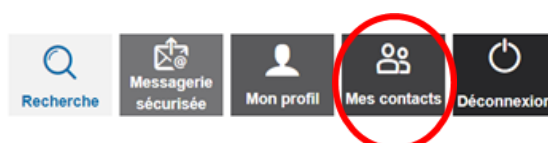
1- Pour contacter un agent des Finances Publiques :

- **0 809 401 401** (service gratuit + prix de l'appel), à partir du 8 avril lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- Depuis votre espace personnel des impôts :

Messagerie sécurisée



Prise de rendez-vous téléphonique possible



2- Pour accéder à votre espace des impôts : vous pouvez cliquer sur France Connect et entrer en utilisant votre compte Ameli/MSA/Orange



3- Pour créer votre espace : vous aurez besoin de votre déclaration de revenus et de l'avis d'imposition de l'année précédente ainsi que d'une adresse mail.

4- Pour payer vos impôts :

- par prélèvement à l'échéance : rendez-vous sur votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr
- en numéraire ou par carte bancaire, jusqu'à 300 €, rendez-vous chez un buraliste agréé :
 - La Pipe, 104 rue de la République à **Château-Renault**
 - Bar de la Vallée, 180 rue de la République à **Château-Renault**
 - Bar Tabac Restaurant, 2 rue des Ecoles à **Villedômer**
 - La Salanque, 6 avenue du 11 Novembre à **Saint-Laurent en Gâtines**



Pour être éligible au paiement chez un buraliste, votre facture doit comporter un QR code et la mention « payable auprès d'un buraliste ».

5- Rappel : vous avez la possibilité de payer en ligne, depuis le site de la Communauté de Communes du Castelrenaudais (cc-castelrenaudais.fr), vos redevances d'enlèvement des ordures ménagères, les interventions du SPANC (vidange et contrôle), en lien avec la Petite Enfance.

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives dématérialisées vous pouvez prendre rendez-vous à la France Services du Castelrenaudais au **02.47.29.57.40.**